

# PESSAC<sup>EN</sup> DIRECT

www.pessac.fr / N°120 - Janvier 2018

5<sup>e</sup>  
ville  
la plus  
dynamique  
de France\*



# Pessac

LE MAIRE  
FRANCK RAYNAL,  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
ET LE PERSONNEL  
DE LA MAIRIE

vous souhaitent leurs

Meilleurs  
Vœux  
2018



## Du nouveau à la Police municipale, pour plus de présence sur la Ville

Réorganisation, renforcement des effectifs, création de nouvelles brigades. Un vent de changement souffle à la Police municipale pour un meilleur service aux Pessacais.

On ne compte plus les améliorations réalisées au sein de la Police municipale pessacaise depuis 2014. La plus notable est le doublement de ses effectifs depuis 2014, avec le recrutement de huit policiers et de deux agents dédiés à la surveillance de la voie publique (ASVP). Depuis septembre 2017, la Police municipale s'est par ailleurs réorganisée en deux brigades qui fonctionnent en roulement matin/après-midi de 7h30 à 19h30, afin de couvrir tout le territoire pessacais. Chacune est composée de six agents et d'un chef désigné « interlocuteur privilégié » des élus de deux secteurs pessacais. « Cela nous permet d'apporter à nos administrés des réponses plus rapides et de réduire les délais d'intervention de la Police municipale » explique Stéphane Mari, maire adjoint du secteur 1 « Pessac cœur de vigne », délégué à la Sécurité.

### De nouvelles brigades pour une présence le dimanche et la nuit

Dès le mois de février, la Police municipale sera présente le dimanche matin afin de sécuriser le marché du Bourrec et d'y gérer le stationnement et la circulation. « Les usagers du marché ne semblent pas le savoir, mais ils peuvent bénéficier d'une heure de stationnement gratuite dans le parking souterrain du centre-ville qui est lumineux et sécurisé avec un système de vidéoprotection » souligne Serge Hélaudais, chef du service de la Police municipale. C'est un binôme issu de la brigade de jour qui

assurera la permanence selon un système de rotation (chaque agent travaillera un dimanche matin toutes les cinq semaines). À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, une brigade de soirée sera opérationnelle. Composée de six agents, elle sera présente le mardi de 18h à 1h du matin, et du mercredi au samedi de 17h30 à 1h du matin. Un tuilage est prévu avec la brigade de jour qui quitte le poste de police à 19h30 afin d'assurer une continuité du service public. « Le choix des horaires n'est pas anodin. À partir de 19h30, ce sont surtout les fauteurs de troubles qui sévissent sur la voie publique. Entre 22h et 1h du matin, on a affaire à de la petite délinquance » explique Serge Hélaudais. Pour constituer cette nouvelle brigade, six recrutements seront effectués. Les agents recrutés ne seront actifs que dans cette brigade. « Il n'y aura pas de rotation avec les agents de la brigade de jour, car il est important que les fauteurs de troubles et les délinquants se retrouvent toujours face aux mêmes policiers ».

Ce renforcement de la police de proximité devrait permettre de prévenir davantage les incivilités (tapage nocturne, rassemblements, conflits de voisinage, etc.), de consolider la surveillance des lieux de résidence et d'apporter une tranquillité aux Pessacais. ■

### ➤ Plus d'infos

police-municipale@mairie-pessac.fr  
05 57 93 63 70

1<sup>ER</sup>

# BUDGET PARTICIPATIF PESSAC



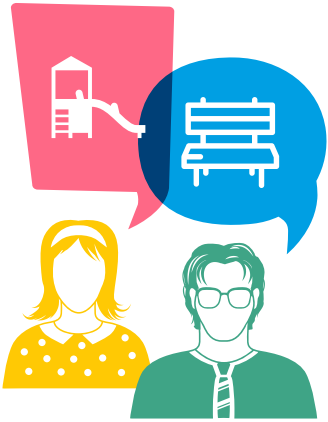
## Mon projet **pour la Ville**

Pour renforcer et valoriser la participation citoyenne, la municipalité instaure cette année un nouvel outil de démocratie locale, le budget participatif. Nom de code : Mon projet pour la Ville.

### **Une démocratie active**

Déjà très vivante dans les quatre secteurs de Pessac, notamment grâce aux mairies de proximité mises en place en 2015, mais aussi grâce au CESEL (Conseil économique social et environnemental local) et aux conseils citoyens, la démocratie locale s'ancre un peu plus sur le territoire pessacais avec l'instauration du budget participatif. Voté en Conseil municipal le 11 décembre dernier, ce budget va permettre aux habitants de proposer et de choisir les projets qu'ils souhaiteront voir mis en œuvre en 2018. « Être acteur de sa ville, c'est aussi s'impliquer dans l'orientation et l'utilisation de l'argent public. Nous proposons aux Pessacais qui ont des idées de nous les soumettre et à tous de décider lesquelles mettre en œuvre » explique Franck Raynal, Maire de Pessac. Ainsi, à compter du mois de février et jusqu'au 30 mars, tout résident pessacais,

majeur ou mineur à partir de 10 ans, est invité à déposer un dossier, via un formulaire type, soit en ligne sur la plateforme internet dédiée « Mon projet pour la Ville », soit à l'hôtel de ville ou en mairie de proximité en le glissant dans l'urne prévue à cet effet. La condition étant de le faire à titre individuel ou au nom d'un petit groupe (famille, amis, voisins, etc.), mais pas au titre de groupements associatifs. « Certains, comme les syndicats et comités de quartier, sont déjà très présents dans les instances de concertation et processus de décision municipaux. Nous souhaitons cette fois mobiliser les publics qui le sont peu. Les enjeux sont vraiment de développer une citoyenneté active, de favoriser la codécision avec les habitants sur des aspects très concrets de leur vie quotidienne et de rapprocher plus encore Pessacais, élus et services municipaux afin de travailler tous ensemble ».



### 200 000 euros pour améliorer le cadre de vie

De nombreux objectifs sous-tendent cette possibilité donnée aux habitants de faire des propositions concrètes d'investissement. En premier lieu, elle va permettre d'améliorer leur cadre de vie, tout en les rendant coproducteurs de la décision publique. Elle va également les amener à prendre en compte l'intérêt général et les contraintes financières de la

collectivité. Enfin, elle fera bénéficier la Ville et ses services de « l'expertise d'usage » des habitants de secteurs qu'ils pratiquent au quotidien. « *Les habitants sont légitimes pour donner leurs avis, proposer des aménagements, voire des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent* ». Les projets déposés pourront concerner tous les aspects de la vie pessacaise, mais devront respecter trois critères principaux : relever de la compétence de la Ville (parmi les thématiques suivantes : aménagement de l'espace public ; nature et environnement ; sécurité ; solidarité et vivre ensemble ; culture, sport et patrimoine ; mobilité ; économie), être d'intérêt général et relever d'une dépense d'investissement qui n'engendre pas des coûts de fonctionnement importants. Pour mener à bien les projets, la municipalité a débloqué une enveloppe totale de 200 000 euros, prélevée sur le budget d'investissement de la Ville et représentant 2 % de ce dernier. « *L'idée de départ est d'allouer 50 000 euros par secteur, afin de financer des projets de proximité. Ils doivent s'inscrire dans une démarche à visée collective que ce soit à l'échelle d'un quartier ou bien à l'échelle de la ville* » ajoute Franck Raynal.



### Vote participatif

Les dossiers seront instruits d'avril à mi-mai 2018 par une commission restreinte composée des élus de secteur, du cabinet du Maire et de l'administration (services Ville concernés), afin d'étudier la faisabilité des projets proposés selon des critères techniques, financiers et juridiques. Ils devront pour cela être suffisamment précis et détaillés. Cette phase d'instruction des dossiers permettra de dresser la liste des projets qui seront soumis au vote des habitants. Afin que chacun puisse voter en connaissance de cause, les Pessacais

seront invités à se rendre à l'Hôtel de Ville et dans les mairies de proximité entre la mi-mai et début juin pour une présentation des projets soumis au vote. Ces derniers seront également consultables sur la plateforme Internet « Mon projet pour la Ville ». Le vote pourra être effectué en ligne sur la plateforme ou « physiquement » à l'Hôtel de ville ou en mairie de proximité. Le résultat du choix citoyen sera proclamé lors du Conseil municipal du mois de juillet. « *Ce dispositif de budget participatif est totalement inédit à Pessac. D'autres communes telles que Talence ou Floirac l'ont déjà mis en œuvre, mais selon des modalités différentes. À l'issue de sa première année d'existence, des ajustements seront probablement nécessaires. Une commission d'évaluation se réunira. J'espère cependant qu'il trouvera écho auprès de nos concitoyens et pourra être pérennisé, car il œuvre dans le sens d'une démocratie locale toujours plus participative* » souligne Franck Raynal. ■

#### ► Plus d'infos

Cabinet du Maire

05 57 93 63 34 /monprojetpourlaville@mairie-pessac.fr

## La démocratie participative à Pessac

**1936** : création des syndicats et comités de quartiers, regroupés dans une fédération. Ils contribuent non seulement à l'animation des quartiers, mais intègrent également des thématiques telles que le cadre de vie, la défense des intérêts des habitants, l'urbanisation...

**2015** : mise en place des mairies de proximité dans les quatre secteurs pessacais. À chaque secteur est affecté un élu spécifique, dénommé « adjoint de secteur », véritable interlocuteur de proximité des syndicats et des comités de quartier historiques de Pessac.

**2015** : création du CESEL (Conseil économique social et environnemental local), instance de participation indépendante composée de membres volontaires tirés au sort, dont la mission est de proposer des idées et des outils d'aide à la décision publique dans le domaine du développement durable (urbanisme, déplacements, consommation, environnement, climat, économie sociale et solidaire, etc.).

**2016** : création de trois Conseils citoyens composés d'habitants et d'acteurs locaux des quartiers « Politique de la Ville », visant à les représenter auprès des pouvoirs publics.

**2018** : lancement du budget participatif « Mon projet pour la Ville ».



Franck Raynal, maire de Pessac et Serge Joubert, président de l'UNICEF Gironde

## Pessac, **Ville amie des enfants**

Le 20 novembre dernier, à l'occasion du 28<sup>e</sup> anniversaire de la Convention internationale des droits de l'Enfant, Pessac a signé la convention « Ville amie des enfants de l'UNICEF », dont le but est de promouvoir l'application des droits de l'enfant et des jeunes dans les villes de France.

**L**ancé par l'UNICEF et l'Association des maires de France (AMF) en 2002, le réseau « Ville amie des enfants » compte 227 villes françaises. Pessac est, après Bordeaux, la 2<sup>e</sup> ville de Gironde à le rejoindre. Pour l'intégrer, elle a dû faire la preuve qu'elle œuvrait déjà à l'amélioration du quotidien des enfants et des jeunes. « 20 % des Pessacais ont moins de 18 ans. C'est une part importante de notre population, que nous veillons à placer au centre de nos actions. La politique éducative est l'une de nos priorités » explique Emmanuel Magès, adjoint au Maire délégué à l'éducation et à la jeunesse. 29 % du budget de la Ville sont en effet alloués à la Petite enfance et à la Jeunesse, notamment afin de proposer des services innovants : accompagnement à la parentalité (Forum Petite Enfance, ateliers Fripouille), diversité des modes d'accueil (inclusion scolaire des enfants en situation de handicap, TPS en maternelle dans les quartiers prioritaires), politique tarifaire favorisant

l'accès aux équipements et aux pratiques culturelles et sportives, plan de lutte contre les discriminations, soutien à l'expression et à la citoyenneté, etc. « La signature de cette convention est d'abord pour nous une récompense, qui nous motive à donner toujours plus de sens à nos actions autour des droits de l'enfant. Faire partie d'un réseau présente aussi l'avantage d'échanger avec d'autres collectivités partageant les mêmes valeurs » ajoute Emmanuel Magès. Parmi les engagements de la Ville figure la volonté d'assurer une présence de l'UNICEF à tous ses événements, mais aussi d'accompagner et de valoriser les opérations proposées par l'UNICEF. Le 22 novembre dernier, l'équipe d'animation des temps périscolaires de l'école Édouard Herriot a ainsi convié l'UNICEF à intervenir afin de sensibiliser des enfants de CP/CE1 au droit d'être protégé de la violence, de la maltraitance, de toutes formes d'abus, d'exploitation et de discrimination. ■

## **La différence**, thème central du dernier Conseil municipal des enfants

30 enfants élus issus des 15 écoles élémentaires pessacaises se sont réunis le 13 décembre dernier pour interpellier Monsieur le Maire sur la question de la différence. Proposé par ce dernier, en lien avec le défi n°1 du Projet éducatif de territoire (PEDT) portant sur l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations, le thème a été décliné de septembre à décembre dans chaque école par les accueils périscolaires lors de temps d'animation (jeux, films, débats, dessins, lectures, etc.) permettant aux enfants volontaires de débattre, d'échanger, de confronter leurs idées et d'aiguiser leur esprit critique. Chaque école a ensuite élu deux enfants volontaires pour la représenter lors de la séance plénière

et formulé une question à poser à Monsieur le Maire. Le thème, plutôt large, a suscité des questions très diverses. Certaines plutôt concrètes : que faites-vous pour que les gens ne se moquent pas du handicap ? La Ville propose-t-elle des actions de solidarité pour les plus démunis ? D'autres à portée scientifique, voire philosophique : pourquoi n'avons-nous pas tous la même couleur de peau ? Comment aider à réduire les différences d'accès à la nourriture ? Charge à chaque binôme élu de revenir ensuite vers ses petits camarades pour leur donner la réponse de Monsieur le Maire et leur annoncer le thème du prochain CME, qui portera sur l'art. ■

